

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS

Article 1

1. Le championnat se déroule en 2 phases :
 - une phase de qualification sur 3 niveaux
 - une phase de championnat sur 4 niveaux
2. Phase de qualification :
 - **Pré-région (PR)** : 2 poules de 6 équipes (poules A et B)
 - **Départementale 2 (D2)** : 2 poules de 6 équipes (poules C et D)
 - **Départementale 3 (D3)** : x poules (E, F, G ...) de 6 équipes
3. Phase de championnat :
 - **Pré-région (PR)** : 1 poule (A) de 8 équipes
 - **Départementale 2 (D2)** : 2 poules (B et C) de 6 équipes
 - **Départementale 3 (D3)** : 3 poules (D, E et F) de 6 équipes
 - **Départementale 4 (D4)** : le reste des équipes non qualifiées lors de la phase de qualification D3
4. En cas d'augmentation ou de diminution du nombre d'équipes engagées par rapport à la saison précédente, la commission sportive, après accord du Bureau du comité départemental, se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes par poule dans les divisions D3 et D4 des phases de championnat.

Article 2 – Composition des poules de qualification

Les poules de qualification seront constituées en fonction des résultats du championnat de la saison précédente et des descentes du championnat régional. Un classement global de toutes les équipes disputant un championnat départemental, 1 à « x », sera établi (les équipes descendantes de Ligue seront en tête de classement suivi du classement départemental).

Ce classement pourra varier en fonction :

- du non réengagement d'équipe en championnat
- du refus d'accession au niveau supérieur
- de l'obligation d'une association de n'avoir qu'une seule équipe senior représentée par niveau **sauf D3, D4** et qualification D3 (voir article 46).

La répartition des poules se fera comme suit :

Qualification Pré-région (qualif. PR) :

- Poule A : 1 – 3 – 5 – 7 – 9 – 11
- Poule B : 2 – 4 – 6 – 8 – 10 – 12

Qualification Départementale 2 (qualif. D2):

- Poule C : 13 – 15 – 17 – 19 – 21 – 23
- Poule D : 14 – 16 – 18 – 20 – 22 – 24

Qualification Départementale 3 (qualif. D3): poules géographiques

Article 3 – Composition des poules de championnat

Les équipes dans les poules de championnat seront réparties en fonction du classement lors des phases de qualification comme suit :

Pré-région (PR) :

- Poule A : 4 premiers de qualif. **PR** poule A + 4 premiers de qualif. **PR** poule B

Départementale 2 (D2):

- Poule B : 5^{ème} A (qualif. **PR**) – 6^{ème} B (qualif. **PR**) – 1^{er} C (qualif. D2) – 2nd D (qualif. D2) – 3^{ème} C (qualif. D2) – 4^{ème} D (qualif. D2)
- Poule C : 5^{ème} B (qualif. **PR**) – 6^{ème} A (qualif. **PR**) – 1^{er} D (qualif. D2) – 2nd C (qualif. D2) – 3^{ème} D (qualif. D2) – 4^{ème} C (qualif. D2)

Départementale 3 (D3):

A l'issue de la phase de qualification, 14 équipes seront qualifiées pour la D3, le premier et/ou le second de chaque poule en fonction du nombre de poules, les équipes restantes seront les meilleures 3^{ème} ou 4^{ème} ou 5^{ème} (meilleur quotient points marqués/points encaissés) suivant le nombre de poules et d'équipes engagées

- Poule D : 5^{ème} C (qualif. D2) – 1^{er} E (qualif. D3) + 4 équipes qualif. D3
- Poule E : 5^{ème} D (qualif. D2) – 6^{ème} C (qualif. D2) – 1^{er} F (qualif. D3) + 3 équipes qualif. D3
- Poule F : 6^{ème} D (qualif. D2) – 1^{er} G (qualif. D3) + 4 équipes qualif. D3

Départementale 4 (D4): poules géographiques

Article 4 – Classement et titre

1. PRF – PRM :

L'équipe classée 1^{ère} du championnat remporte le titre et monte en championnat régional. Les 7 autres équipes participeront à la phase de qualification pour la **PR** la saison suivante.

2. DF2 – DM2 :

Classement de 1 à 4

½ finales croisées entre les 2 premiers de chaque poule en match aller-retour, match retour chez le mieux classé ; Finales vainqueurs et vaincus sur terrain neutre, un classement de 1 à 4 est établi.

Classement de 5 à 12

Match aller-retour entre les équipes de même rang, tirage au sort pour déterminer qui reçoit à l'aller.

Le nombre d'équipes qui participeront à la phase de qualification pour la PR dépendront du nombre de descentes du championnat régional. (cf tableau page suivante). Les équipes n'accédant pas à la phase de qualification pour la PR, participeront à la phase de qualification pour la D2 la saison suivante.

3. DF3 – DM3 :

Classement de 1 à 18:

Chaque équipe de même rang de chaque poule se rencontrent sur un match unique et recevront de la manière suivante :

poule D / poule E - poule E / poule F - poule F – poule D

Le nombre d'équipes qui participeront à la phase de qualification pour la D2 dépendra du nombre de descentes du championnat régional. (cf tableau page suivante). Les équipes n'accédant pas à la phase de qualification pour la D2, participeront à la phase de qualification pour la D3 la saison suivante

4. DF4 – DM4 :

Formule à déterminer en fonction du nombre d'équipes et de poules pour décerner le titre.

Toutes les équipes qui se réengagent sont qualifiées pour la phase de qualification pour la D3 la saison suivante.



Qualifications pour la saison suivante

Pas de descente de région

Qualification à la PR

7 PR + 5èmes de D2

Qualification à la D2

7 équipes restantes D2 + 5èmes de D3

Qualification à la D3

TOUTES LES AUTRES EQUIPES

1 descente de région

Qualification à la PR

1 descente de région +
7 PR + 4èmes de D2

Qualification à la D2

8 équipes restantes D2 + 4èmes de D3

Qualification à la D3

TOUTES LES AUTRES EQUIPES

2 descentes de région

Qualification à la PR

2 descentes de région +
7 PR + 3èmes de D2

Qualification à la D2

9 équipes restantes D2 + 3èmes de D3

Qualification à la D3

TOUTES LES AUTRES EQUIPES